Plan établi après assemblage des feuilles cadastrales et actualisation des nouvelles constructions.
Document non contractuel

UA	Zone urbaine du centre-bourg traditionnel à vocation principale d'habitat
UC	Zone urbaine à vocation d'habitat (pavillonnaire)
UH	Zone urbaine diffuse (hameau)
UHc	Zone urbaine diffuse (hameau) située dans le périmètre de protection du captage
UY	Zone urbaine à vocation d'activités économiques
AUs	Zone à urbaniser stricte (habitat)
AUr	Zone à urbaniser règlementée (habitat)
AUer	Zone à urbaniser règlementée (équipements collectifs)
AUys	Zone à urbaniser stricte (activités)
AUyr	Zone à urbaniser règlementée (activités)
AUcs	Zone à urbaniser stricte (activités commerciales ou tertiaires)
A	Zone agricole
Aa	Zone agricole où les installations génératrices de nuisances sont interdites
Ac	Zone agricole située dans le périmètre de protection du captage
Aci	Zone agricole située dans le périmètre de protection du captage et dans la zone inondable
N	Zone naturelle
Na	Zone naturelle correspondant à l'aire d'accueil des gens du voyage
Nc	Zone naturelle située dans le périmètre de protection du captage
Ni	Zone naturelle inondable
Nci	Zone naturelle inondable située dans le périmètre de protection du captage
Ns	Zone naturelle à vocation de loisirs et de sports
Nh	Zone naturelle d'habitat isolé
Ny	Zone naturelle correspondant aux activités économiques installées en campagne
Nhc	Zone naturelle d'habitat isolé située dans le périmètre de protection du captage
Nyc	Zone naturelle correspondant aux activités économiques installées en campagne et située dans le périmètre de protection du captage
	Limite de zone
	Emplacement réservé
1	Numérotage d'opération
	Espace boisé classé à conserver, à protéger ou à créer en application de l'article L 130-1 du Code de l'Urbanisme
	Chemin à préserver
	Site archéologique
100 m	Bande exposée au bruit (250 m pour la RN12, 100 m pour le RD767, 30 m pour la RD9)
100 m	Marge de recul de 100 m sur la RN 12
	Zone de préemption au titre des espaces naturels (délibération du 21 décembre 1993)
	Zone humide

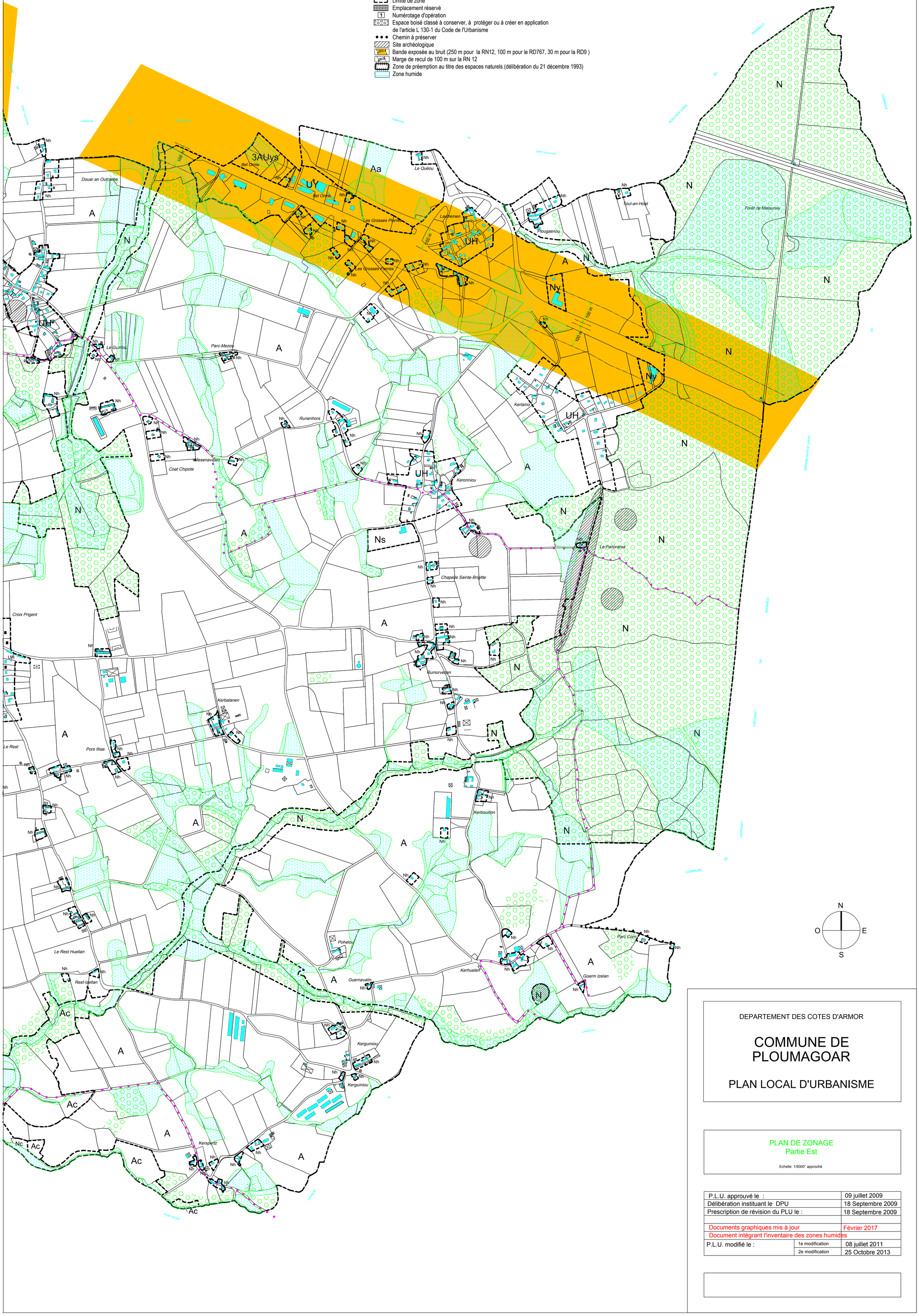

N
O E
S

DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR

COMMUNE DE PLOUMAGOAR

PLAN LOCAL D'URBANISME

PLAN DE ZONAGE
Partie Est

Echelle: 1/5000° approché

P.L.U. approuvé le :		09 juillet 2009
Délibération instituant le DPU		18 Septembre 2009
Prescription de révision du PLU le :		18 Septembre 2009
Documents graphiques mis à jour		Février 2017
Document intégrant l'inventaire des zones humides		
P.L.U. modifié le :	1e modification	08 juillet 2011
	2e modification	25 Octobre 2013